



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SGAMI) – NORD

CONSULTATION N° 2026-02

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION (RPC)

**Fourniture et livraison de peinture automobile
de consommables pour la carrosserie et produits associés
pour les ateliers du SGAMI Nord**

**Lot 1 : Peinture automobile, accessoires, produits et formation
associés**

Lot 2 : Matériels et consommables pour la carrosserie

Lot 3 : Peinture automobile et consommables pour la carrosserie

- Réponse électronique impérative -

Ce document comporte 13 pages, numérotées de 1 à 13

Date et heure de réception des offres : 18 mai 2026 à 10 heures 30 minutes

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 – Objet de la consultation.....	3
1.2 – Allotissement.....	3
1.3 – Variantes.....	4
1.4 – Prestations similaires.....	4
1.5 – Durée.....	4
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 – Procédure.....	4
2.2 – Visite obligatoire des sites.....	4
2.3 – Prix de l'accord-cadre.....	5
2.4 – Dossier de consultation.....	5
2.5 – Modifications de détail au dossier de consultation.....	5
2.6 – Délai de validité des offres.....	5
2.7 – Stipulations en matière de groupement de candidature.....	5
ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	6
3.1 – Pièces concernant la candidature.....	6
a) Candidature simplifiée avec formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen).....	6
b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (<i>hors DUME</i>).....	6
c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat.....	6
d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques.....	7
e) Précisions concernant la sous-traitance.....	7
3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre).....	7
3.3 – Clauses environnementales.....	9
3.4 – Clause d'insertion sociale.....	9
ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA).....	9
ARTICLE 5 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES.....	10
5.1 – Dématérialisation des procédures.....	10
5.2 – Format des documents informatiques.....	10
ARTICLE 6 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
6.1 – Analyse des candidatures.....	10
6.2 – Critères de jugement des offres.....	11
ARTICLE 7 – NÉGOCIATION.....	11
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11
ANNEXE 1 – ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX.....	12

ARTICLE 1 – OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur est l'État.

Le représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord.

Le suivi administratif et technique de l'exécution de la présente consultation est assuré par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Nord :

Coordonnées	Téléphone	Courriel
Suivi administratif		
Mme Isabelle COQUEREL	03 74 68 75 65	sgami-nord-dagf-bmp@interieur.gouv.fr
Suivi technique – Site DEL Lille Fives		
M. Arnaud MARCHAND, chef d'atelier	03 74 68 72 76	arnaud.marchand@interieur.gouv.fr
M. Sébastien ROHART, chef de l'unité tôlerie	03 74 68 72 90	sebastien.rohart@interieur.gouv.fr
Suivi technique – CSAG Villeneuve d'Ascq		
M. Stéphane BAILLEUL, chef de la carrosserie	03 20 43 56 52	stephane.bailleul@gendarmerie.interieur.gouv.fr
M. Olivier EDEBAU, chef adjoint de la carrosserie	03 20 43 56 92	olivier.edebau@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Suivi technique – CSAG Amiens		
M. Medhi GUERBA, chef du centre automobile	03 22 53 57 46	medhi.guerba@gendarmerie.interieur.gouv.fr
M. Bruno WILBERT, carrossier peintre	03 22 53 57 46	bruno.wilbert@gendarmerie.interieur.gouv.fr

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture et la livraison de peinture automobile pour la carrosserie et de produits associés pour les ateliers du SGAMI Nord situés sur les sites de la direction de l'équipement et de la logistique (DEL) à Lille Fives et les centres de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG) à Villeneuve d'Ascq et à Amiens.

1.2 – Allotissement

L'accord-cadre fait l'objet d'un allotissement défini dans la consultation n°2026-02, composé de trois lots définis comme suit :

Lots	Familles	Contenu physique
1 Peinture automobile, accessoires, produits et formation associés	Peinture automobile et produits associés	Hydrodiluable – brillant direct ou sol vanté, vernis, durcisseur, apprêt, diluant, liant, aérosols, stylos retouche.
	Laboratoire colorimétrique	Mise disposition et entretien du matériel nécessaire et suffisant à la préparation des recettes
	Formation associée aux produits et moyens matériels mis en place	Programme de formation du personnel aux usages et produits proposés.
2 Matériels et consommables pour la carrosserie	Ponçage et camouflage	Ponçage mécanique et manuel, marouflage papier, plastique, spécifique, rubans de masquage, masticage et dégraissant.
	Tôlerie	Matériel de tôlerie, découpage, désagrafage, décapage, arasage

3 Peinture automobile et consommables pour la carrosserie	Peinture automobile et produits associés	Hydrodiluable – brillant direct ou sol vanté, vernis, durcisseur, apprêt, diluant, liant, aérosols, stylos retouche.
	Ponçage et camouflage	Ponçage mécanique et manuel, marouflage papier, plastique, spécifique, rubans de masquage, masticage et dégraissant.
	Tôlerie	Matériel de tôlerie, découpage, désagrafage, décapage, arasage

Les soumissionnaires au lot 3 ne pourront pas déposer d'offre pour les autres lots.

1.3 – Variantes

Les variantes, au sens des articles R.2151-08 à R.2151-11 du code de la commande publique ne sont pas autorisées.

1.4 – Prestations similaires

L'administration se réserve le droit de passer un ou des marchés de prestations similaires conformément à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique.

1.5 – Durée

La durée des accords-cadres à bons de commandes issus de la présente consultation est d'un an à compter de l'accusé de réception de la notification au titulaire ou date ultérieure établie au courrier de notification.

Les accords-cadres sont reconductibles tacitement trois fois pour une durée d'un an.

Le titulaire ne pourra pas refuser les reconductions.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire de sa décision, en respectant un préavis de deux mois avant l'échéance.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R.2124-1 à R.2124-2 du code de commande publique.

Les prestations concernées sont des prestations de fournitures et de services.

Le contrat issu de la présente consultation est un accord-cadre à bons de commandes, en application des articles R.2162-1 à R.2162-14 du code de la commande publique.

2.2 – Visite obligatoire des sites

Les soumissionnaires devront impérativement convenir avec les responsables de chaque site, au minimum 48 heures avant, d'une visite obligatoire (attestation de visite en annexe du règlement de consultation) avant la date limite de réception des offres.

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du site concerné.

Lot 1 : les visites des sites permettront de vérifier la disponibilité des espaces et de s'assurer que les équipements, la formation et les peintures proposés dans le cadre de l'accord-cadre répondent au besoin des services.

Lot 2 : les visites des sites permettront de s'assurer que la gamme de produits para-peinture proposée est compatible avec l'outillage en dotation.

Lot 3 : les visites du site permettront de s'assurer que la gamme de peinture et les produits para-peinture proposés sont compatibles avec le besoin.

Pour procéder aux visites des sites, les candidats doivent contacter préalablement :

- **DEL Lille Fives : 130 rue de Rivoli - 59 800 Lille**
M. Arnaud MARCHAND au 03 74 68 72 76
M. Patrick HAEMERS au 03 74 68 72 75
M. Sébastien ROHART au 03 74 68 72 90
- **CSAG Villeneuve d'Ascq : 201 boulevard de Mons - 59 650 Villeneuve-d'Ascq**
Adjudant Sébastien BOITEL au 06 46 47 26 04
M. BAILLEUL Stéphane au 03 20 43 56 52
M. EDEBAU Olivier au 03 20 43 56 92
- **CSAG Amiens : Caserne Garin - 107 Rue d'Elbeuf - 80 000 Amiens**
M. Medhi GUERBA au 03 22 53 57 46

2.3 – Prix de l'accord-cadre

Les prix unitaires servant de base à l'émission de chaque bon de commande sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU).

Ils sont établis aux conditions économiques du mois de remise des offres (mois zéro – Mo, soit mai 2026).

Ils sont révisés annuellement selon les modalités détaillées dans le CCATP n°2026-02.

2.4 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

Documents administratifs :

- le présent règlement particulier de consultation (RPC) ;
- les actes d'engagement (AE) de chacun des lots et leurs annexes :
 - annexe n°1 : demande d'acceptation de sous-traitance ;
 - annexe n°2 : déclaration de l'usage de l'intelligence artificielle ;
 - annexe n°3 : coordonnées du technico-commercial ;
 - annexe n°4 : bordereau de prix unitaires (BPU) ;
 - annexe n°5 : formulaire d'insertion par l'activité économique.
- le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) n°2026-02, commun à l'ensemble des lots, dont seul l'original conservé dans les locaux de l'administration fait foi.

Documents techniques :

- le cadre de mémoire technique à remplir en complément du mémoire technique fourni par le candidat.

2.5 – Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la réception des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de la nouvelle date.

2.6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres initiales.

2.7 – Stipulations en matière de groupement de candidature

Dans le cas d'une présentation de candidature de type groupement (co-traitance), après notification, il sera demandé au groupement de prendre la forme conjointe avec mandataire solidaire.

Il est interdit de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de :

- opérateur économique individuel ;
- membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ATTIRÉE SUR LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES DISPOSITIONS CI-APRÈS RELATIVES A LA CONSTITUTION DES CANDIDATURES ET OFFRES.

3.1 – Pièces concernant la candidature

Les opérateurs économiques éligibles peuvent déposer une **candidature simplifiée**.

Les opérateurs économiques éligibles qui ne souhaitent pas déposer de candidature simplifiée, qui se présentent en groupement, qui ne disposent pas d'un numéro SIREN ainsi que les sociétés de nationalité étrangère ne disposant pas de SIREN, doivent respecter les exigences de la **candidature hors déclaration simplifiée**. En tout état de cause, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même contrat.

La signature des documents de la candidature est souhaitable et recommandée mais n'est pas obligatoire.

a) Candidature simplifiée avec formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen)

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME (accessible sur le portail chorus-pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>) en renseignant uniquement la partie IV « indication globale pour tous les critères de sélection » à savoir :

- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices ;
- les certificats de qualité ou équivalents, établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité, le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (hors DUME)

Les opérateurs économiques renseignent et remettent :

- une lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint). Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC1 ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R.2143-3 du code de la commande publique. Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC2 ;
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices ;
- les certificats de qualité, ou équivalents établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Que les candidatures soient présentées sous la forme simplifiée ou non, les opérateurs économiques transmettent les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitudes et capacités :

- la copie du ou des jugements prononcés si l'opérateur économique est en redressement judiciaire ;
- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique dispose pour la réalisation de marchés de même nature (**1 page A4 maximum**) ;
- une déclaration indiquant les effectifs de l'opérateur économique pour chacune des trois dernières années ;
- une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- les pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique : ces documents doivent faire apparaître expressément l'identité et la capacité de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager l'entité candidate, quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre – exemples : carte professionnelle datant de moins de trois mois ou numéro unique d'identification délivré par l'INSEE) ;
En cas de transfert de cette capacité à une autre personne, celui-ci devra être prouvé par la production d'un mandat, d'un pouvoir, ou d'une délégation signé(e) par une personne officiellement habilitée à engager la société. Toute subdélégation devra être prouvée dans les mêmes termes.
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les attestations de visite des lots 1 et 2 et 3.

d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. Hors DUME, chacun des membres du groupement doit fournir une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2).

e) Précisions concernant la sous-traitance

Les prestations pouvant être sous-traitées ne concernent que la formation conformément à l'article L. 2193-1 du code de la commande publique.

Dans le cas où une candidature, présentée sous forme simplifiée avec formulaire DUME, s'appuie sur un ou plusieurs sous-traitants, le candidat renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant concerné et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si l'opérateur économique ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du contrat, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

La présentation d'un sous-traitant, pour une candidature présentée hors d'une forme simplifiée, peut se faire à l'aide du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance – téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) dûment renseigné et signé par le sous-traitant et l'opérateur économique, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre)

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que tout manquement de sa part aux obligations administratives et juridiques, toute présentation des prix qui ne respecte pas les lignes de postes du bordereau des prix, pourront motiver le rejet de la proposition. De même, une offre substantiellement incomplète pourra entraîner son rejet.

La signature de l'offre est possible et recommandée, mais n'est pas obligatoire à ce stade de la consultation.

Le cas échéant, l'administration pourra demander à l'entreprise retenue à l'issue de la consultation de signer son offre avant l'attribution de l'accord-cadre.

Le soumissionnaire peut donc choisir de signer son acte d'engagement dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique (les formats de signature acceptés sont XAdES, CAdES ou PAdES) conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les contrats de la commande publique et signera uniquement l'acte d'engagement.

Le soumissionnaire ne doit pas joindre le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) ou le règlement particulier de la consultation (RPC) à sa proposition technique et financière, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Documents relatifs à l'offre technique et financière

Les offres devront comporter les pièces suivantes, rédigées en français, dûment remplies par une personne habilitée à engager la société (joindre un pouvoir le cas échéant) :

- l'acte d'engagement (AE), et ses annexes, du lot concerné :
 - annexe n°1 : demande d'acceptation de sous-traitance ;
 - annexe n°2 : déclaration de l'usage de l'intelligence artificielle ;
 - annexe n°3 : coordonnées du technico-commercial ;
 - annexe n°4 : bordereau de prix unitaire **en format ods et pdf** ;
 - annexe n°5 : formulaire d'insertion par l'activité économique.
- le cadre de mémoire technique.
- un mémoire technique comprenant :
 - les fiches techniques de l'ensemble des matériels listés à l'article 16.1 du CCATP 2026-02 ;
 - les fiches techniques des peintures correspondant à chaque ligne de poste du bordereau des prix unitaires (annexe 4) ;
 - les fiches de sécurité (la teneur en COV doit apparaître) ;
 - les perspectives envisagées en matière d'insertion sociale et d'environnement ;
 - le plan de formation des agents lot 1 mentionné à l'article 16.3 du CCATP 2026-02 ;
- le catalogue général accompagné du listing des prix unitaires ;
- les échantillons de peintures et de produits associés. Ceux-ci doivent être transmis par voie postale dans un carton scellé en une seule expédition, accompagnés des fiches techniques et de sécurités associées. Ils seront analysés en même temps que l'offre déposée. Ces tests seront effectués dans les quinze (15) jours qui suivent la date limite de dépôt des offres (18 mai 2026).

Pour le lot 1, les candidats fourniront à titre d'échantillons :

- ½ litre de peinture prête à l'emploi, parmi les références citées dans le tableau ci-dessous, et si besoin le durcisseur et/ou le diluant **livrés séparément** ;
- un vernis de type standard et les fiches techniques et de sécurités associées.

Teinte n°	Constructeur	Code	Couleur	Peinture	Application
2	Peugeot	KCA	Gris artense	Hydrodiluable - Métal	Extérieur
6	Peugeot	EWP	Blanc banquise	Brillant direct « gamme PL »	Extérieur

En cas d'incertitude sur les teintes à fournir, listées ci-dessus, ces teintes sont disponibles à l'atelier de la DEL à Lille Fives pour être scannées par un spectrophotomètre afin de retrouver leur couleur.

Les échantillons permettront de vérifier la conformité des produits, et seront appliqués sur des supports apprêtés et sur une éprouvette pour la comparaison de la teinte obtenue par rapport à celle existante sur le véhicule.

Les peintures fournies doivent être compatibles avec la gamme de pistolets IWATA.

Pour le lot 2, les candidats fourniront à titre d'échantillons les produits suivants :

Désignation	Nombre d'échantillons	Détail (précision/référence)
Disques abrasifs 255P 15 trous 150mm	10 pièces	P120
Disques abrasifs 255P 15 trous 150mm	10 pièces	P240
Disques abrasifs 255P 15 trous 150mm	10 pièces	P500
Disques abrasifs 255P 15 trous 150mm	10 pièces	P800
Disques de décapage Roloc ou équivalent	10 pièces	Gros grain marron
Liquide de polissage Fast Cut XL ou équivalent	1 contenant	Bouchon vert

Les échantillons des lots 1 et 2 seront à livrer **obligatoirement** à l'adresse suivante :

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Nord
 Direction de l'Équipement et de la Logistique
 Bureau Zonal de la Maintenance des Moyens Mobiles
 à l'attention de l'adjointe au chef du bureau BZM³
 130 rue de Rivoli
 59800 Lille

Chaque échantillon sera muni d'une étiquette comportant les renseignements suivants :

- NE PAS OUVRIR – Consultation 2026-02 relative à la fourniture de peinture automobile et produits associés ;
- raison sociale du fournisseur ;

- la référence des produits.

Les échantillons seront conservés par l'administration.

NOTA : L'absence des échantillons, la transmission d'échantillons non conformes ou reçus après la date et l'heure limite de réception des offres, fixées à l'article 5 du présent document, conduit au rejet de l'offre.

NB : si le candidat constate, dans le DCE, des erreurs, des contradictions ou des points nécessitant des précisions, afin d'éviter tout différend lors de l'exécution, il doit en informer par écrit le pouvoir adjudicateur via la plateforme des achats de l'État (PLACE), au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres, conformément à l'article 8 du présent règlement de consultation.

Le ministère de l'Intérieur est également soucieux de soutenir l'innovation et invite les candidats à intégrer, dans la mesure du possible, des produits ou des méthodes dites innovants à leur offre.

3.3 – Clauses environnementales

En application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, les conditions d'attribution et d'exécution du marché, issu de la consultation n°2026-02, comportent des éléments qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement.

Ainsi, les candidats devront détailler, dans leur mémoire technique, toutes les actions qu'ils mettront en application, dans le cadre du marché issu de la présente consultation, pour préserver l'environnement.

Ces actions devront prendre en considération les mesures détaillées à l'article 6.1 du CCATP de la présente consultation.

3.4 – Clause d'insertion sociale

Pour promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion, l'administration souhaite solliciter les opérateurs économiques qui répondent à ses marchés publics en mobilisant la possibilité ouverte par l'article L2112-2 du code de la commande publique.

L'attributaire des accords-cadres des lots 1 et 2 est tenu, pour l'exécution du contrat qui le concerne, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et/ou sociales particulières telles que définies dans l'article 6.2 du CCATP de la présente consultation.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, l'administration a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par un facilitateur de la clause sociale au sein de :

Mission Emploi Lys-Tourcoing
85 rue des Ursulines – 59200 Tourcoing
Contact : M. Hugo VANDAMME
Tél. : 03 20 28 82 20 / 06 33 33 22 40
Courriel : hvandamme@lamelt.fr

Les soumissionnaires renseigneront l'annexe n°5 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'obligation de déclarer l'usage et le nom des outils d'IA et les données utilisées pour la préparation et l'exécution du marché. Il est tenu d'informer l'acheteur public de tout nouvel usage significatif de l'IA.

Le soumissionnaire s'engage à vérifier et valider les informations générées par IA lors du dépôt de la candidature et de l'offre.

Le soumissionnaire est responsable de la conformité et de l'exactitude de sa proposition.

À ce titre, il doit être en capacité de fournir une description des process IA utilisés et de conserver une traçabilité des décisions ou actions automatisées.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES

5.1 – Dématérialisation des procédures

L'offre est à remettre **exclusivement** par format électronique via la plateforme des achats de l'État (PLACE), à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2980483&orgAcronyme=g6l>

puis cliquer sur recherche avancée et indiquer en référence de consultation :

2026-02-peinture-auto

Date limite de réception des offres : 18 mai 2026 à 12 heures

Seule la date d'accusé de dépôt du dossier sur la plateforme PLACE fait foi.

Le soumissionnaire transmettra ses documents aux formats standards.

Les opérateurs économiques qui souhaitent signer, leurs candidatures et offres électroniques, de manière dématérialisée, doivent utiliser un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État.

En complément d'un envoi par voie électronique, le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique (article R.3122-17 du code de la commande publique). Dans ce cas précis, la copie de sauvegarde (en plus de l'envoi sur PLACE) doit être envoyée, avant les date et heure limites de réception, à l'adresse suivante : SGAMI-NORD/DAGF/Bureau des marchés, Cité Marianne, bâtiment D, 2 boulevard de Strasbourg, CS42012, 59 012 LILLE CEDEX. Sans réception de l'offre par voie électronique dans les délais, la copie de sauvegarde ne sera pas ouverte ni analysée.

Pour communiquer avec les opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur utilise la plateforme des achats de l'État (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Celle-ci génère des courriels qui peuvent être considérés comme des "spams" par la messagerie des candidats.

Il est par conséquent recommandé aux opérateurs économiques de configurer leur messagerie pour recevoir ces informations dans les meilleures conditions en ajoutant, le cas échéant, l'adresse suivante nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr dans la liste des expéditeurs autorisés.

5.2 – Format des documents informatiques

Afin de pouvoir ouvrir et lire correctement certaines des pièces de la consultation, il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de télécharger gratuitement LIBRE OFFICE et d'utiliser le traitement de texte (Writer) et le tableur (Calc). Des incompatibilités informatiques (risques de pages manquantes, tableurs manquants dans les documents de textes...) peuvent apparaître pour les candidats utilisant d'autres logiciels que LIBRE OFFICE.

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 – Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3.1 du présent règlement (le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de les réclamer au candidat),
et/ou

ne présentant pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, ne seront pas admises.

6.2 – Critères de jugement des offres

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants, selon la grille de notation précisée ci-après :

CRITÈRES	Note maximale		
	Lot 1	Lot 2	Lot 3
I – Valeur financière			
• Prix de revient des peintures	30		40
• Prix des solvants	5		
• Prix des consommables « carrosserie »		38	40
• Taux de remise sur catalogue	2	2	2
II – Valeur technique			
• Expérimentation des échantillons	35	55	
• Délai d'application	15		
• Plan de formation et présentation de la mise en œuvre des produits (items 1.1 à 1.6 du cadre de mémoire technique)*	5		
• Plan de formation et présentation de la mise en œuvre des produits (items 1.1 à 1.6 du cadre de mémoire technique)*			5
• Modalités de livraison (item 1.1 du cadre de mémoire technique)*			4
III – Performances environnementales			
• Composés organiques volatils (COV)	4	1	5
• Considérations environnementales (items 2.1 à 2.3 du cadre de mémoire technique)*	4		4
• Considérations environnementales (items 1.1 à 1.3 du cadre de mémoire technique)*		4	

*La pondération des sous-critères pour la formation et les considérations environnementales est détaillée dans le cadre de mémoire technique de chaque lot.

ARTICLE 7 – NÉGOCIATION

Aucune négociation ne sera réalisée dans le cadre de la présente consultation.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires que les candidats souhaiteraient obtenir au vu du dossier de consultation pourront faire l'objet de questions écrites transmises via la plateforme des achats de l'État (PLACE) uniquement.

La date limite de dépôt de question est fixée au 07 mai 2026 – 12 heures.

Les réponses aux questions écrites seront communiquées à tous les candidats destinataires du dossier de consultation. Ces réponses seront diffusées au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question qui ne serait pas posée dans les conditions décrites ci-dessus.

Les soumissionnaires qui auront remis une offre ne seront pas autorisés à la retirer.

Chaque opérateur économique sera informé du choix ou du rejet de son offre par écrit. **Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.**

Les offres des soumissionnaires non retenus seront conservées par l'acheteur.



ANNEXE 1 – ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**Fourniture et livraison de peinture automobile
de consommables pour la carrosserie et produits associés
au profit du SGAMI Nord**

Personnes à contacter :

veuillez vous référer à l'annexe 2.2 du présent RPC pour obtenir les contacts.

Site :

Je, soussigné :

Service :

reconnais avoir reçu le..... à.....h

La société.....

dans le cadre de la visite des locaux prévue au dossier de consultation 2026-02.

SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ,